



EPM de LAVAUUR

Le Samedi 1er mars 2008. Il est 19h.

L'éducateur se trouve seul, dans une salle en présence de 6 mineurs. La surveillante n'est pas là.

L'éducateur constate qu'un briquet tombe de la poche d'un mineur, objet strictement interdit dans l'établissement. L'éducateur récupère l'objet.

Aussitôt les 6 jeunes se regroupent autour de celui-ci et font bloc. Un des mineurs ferme la porte de la salle en criant «on l'enferme» puis un autre mineur effectue une clef de bras à l'éducateur l'empêchant de déclencher l'alarme.

Dans le même temps un troisième jeune se saisit de force du briquet dans l'autre main de l'éducateur. Sous la pression du groupe, l'éducateur n'a pas d'autre solution que de lâcher sa prise.

Une fois que les jeunes ont obtenu ce briquet, l'éducateur toujours seul parvient à «récupérer la situation» pour ensuite réintégrer les jeunes en cellule avec l'aide de la surveillante, arrivée depuis peu.

Où se passe cette scène ?

Dans une prison.....

Quelle est la qualification de cet acte ?

Une séquestration avec extorsion.....

Quelles seront les suites ?

...Silence.....on réfléchit....

CGT-PJJ

263, rue de Paris Case 542 93514 Montreuil cedex

Tel : 06.60.94.52.42 Fax : 01.48.18.82.50

Cgtpjj.mp@orange.fr – www.cgtpjj.fr